



Compte Rendu

Formation spécialisée

du 14 septembre 2026

Déclaration liminaire

La cyberattaque qui a frappé la DGFIP cet été n'est pas un incident anodin.

Pour la CGT Finances Publiques 64, elle met en lumière les conséquences de politiques qui, depuis des années, suppriment des emplois, réduisent les moyens et fragilisent la maîtrise publique de compétences pourtant stratégiques.

Les services publics et leurs agents ont été sacrifiés depuis 20 ans sur l'autel des politiques libérales menées par les différents gouvernements.

Ce piratage souligne aussi que la sécurité informatique est aujourd'hui plus que jamais une mission à part entière du service public.

Depuis janvier, les incidents informatiques se succèdent à la DGFIP : ordinateurs bloqués, applications indisponibles, données bancaires consultées frauduleusement... Dès le mois de mars, la CGT Finances publiques tirait la sonnette d'alarme : « Il n'y a pas de solution magique, il faut des moyens et notamment des moyens humains. »

Certes une cyberattaque ne s'explique pas par les seules suppressions d'emplois, mais peut-on sérieusement sécuriser les données de millions de contribuables tout en réduisant, année après année, les effectifs et les moyens de la DGFIP ?

La réponse ne peut en aucun cas se limiter à demander davantage de vigilance aux personnels.

La question de la responsabilité de nos décideurs doit également être posée.

De nombreux rapports mettaient en avant des failles de sécurité et une dette technique à combler. Pourtant rien n'a été fait malgré les alertes et nous nous retrouvons aujourd'hui à prendre des mesures dans la précipitation.

Visiblement, il suffit à notre directrice générale et à notre ministre de s'excuser pour voir s'envoler leur responsabilité. Pourtant, on parle bien dans ce cas de récidivistes puisqu'en début d'année déjà près d'un million de comptes bancaires avait été piraté depuis les accès de la DGFIP.

En plus de l'image désastreuse de notre administration donnée à nos concitoyens, les agents de la DGFIP subissent au quotidien des conditions de travail de plus en plus difficiles.

Les épisodes caniculaires de cet été, qui sont malheureusement amenés à se reproduire, ont épuisé les agents ne disposant pas de climatisation dans leurs bureaux. C'est pourquoi les mesures gadgets de notre direction locale ont été souvent jugées méprisantes par les agents qui ont travaillé sur une longue période dans des bureaux à plus de 30 degrés.

Nous avons également dénoncé l'attitude d'une cheffe de service qui n'hésite pas à entraver la parole syndicale.

La section CGT Finances Publiques 64 vous le redit : cela est inadmissible et les agents doivent pouvoir connaître leurs droits en toutes circonstances.

Nous nous inquiétons donc fortement pour l'ensemble des personnels de ce service qui vous a également témoigné leur souffrance via un courrier d'alerte.

Un responsable qui souligne quotidiennement à ses équipes son grade avec autorité ne fait que témoigner de sa fébrilité et de sa fragilité.

Pour cette raison, nous demandons à ce que ce sujet soit porté à l'ordre du jour de la prochaine formation spécialisée prévue jeudi.

Concernant la réunion de cet après-midi, nous nous interrogeons sur la raison pour laquelle les points à l'ordre du jour ne relèvent pas d'un CSA. Il nous semble en effet que la présentation de restructurations doivent être discutées avant tout dans cette instance. Les documents préparatoires sont d'ailleurs présentés comme relevant d'un CSAL.

Le déménagement d'Anglet était prévu depuis quelques années, puisque la direction locale a toujours indiqué qu'elle ferait tout pour quitter le site dès la fin du bail.
Pour autant, derrière ces déménagements plane l'ombre du NRP2.

Malgré sa densification, nous nous interrogeons sur l'avenir du site de Biarritz puisque des informations ont été clairement données aux agents concernant un projet de vente du bâtiment à la mairie.

D'autres inquiétudes concernent également nos antennes. Nous savons que vous allez devoir rendre une feuille de route concernant vos propositions de restructurations.

Pouvez-vous à ce stade nous indiquer les orientations que vous souhaitez prendre ?
Suite à la densification du site de Biarritz, nous vous demandons enfin d'étudier la proposition d'un retour de la restauration collective qui est attendue par de nombreux agents.

En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales, le Président a précisé qu'une étude bâimentaire est actuellement en cours sur le site de Bayonne Vauban. Celle-ci vise à déterminer les aménagements possibles, notamment pour se conformer aux obligations du décret tertiaire (décret 2019 771 du 23 juillet 2019) qui impose la réalisation de certains travaux de rénovation énergétique. De plus le site a la particularité de disposer d'espaces non occupés dans la partie centrale de certains services (SIP - SIE) ; l'étude devra aussi définir comment optimiser ces capacités bâimentaires.

Plus largement, une seconde étude — dont le marché public reste à conclure — ciblera l'ensemble du foncier du Pays Basque qui présente les mêmes défauts que Bayonne Vauban .

Concernant les conditions de travail lors des canicules, la direction rappelle les mesures prises en mai dernier telles les aménagements des horaires et travaille sur un plan pour le printemps prochain (climatisation ou solutions de repli).

S'agissant du site de Biarritz, bien que l'actuel maire ait évoqué le rachat du foncier durant sa campagne électorale, aucune discussion sur ce sujet n'a encore débuté.

Enfin, s'agissant d'un éventuel Nouveau Réseau de Proximité (NRP), aucune directive ministérielle n'a été reçue. Si une telle démarche peut être lancée à l'initiative du directeur local, qui intègre cette réflexion dans ses responsabilités, ce dernier n'a effectué aucune proposition à la DG.

Le directeur rappelle également que tout projet en ce sens sera d'abord discuté en amont avec les représentants du personnel.

Concernant enfin la situation globale au CDC Pro, le directeur avec l'accord de l'ensemble des représentants du personnel propose de renvoyer ce point lors de la prochaine Formation Spécialisée prévue le 17 septembre.

Les représentants CGT Finances Publiques 64 ont tenu à rappeler à ce stade que la diffusion de l'information syndicale était un droit et qu'il était inadmissible qu'un chef de service intervienne pour l'entraver !

ANTENNE SGC ANGLET ET T AMENDES : EMBARQUEMENT IMMÉDIAT

Ces services sont actuellement situés dans des locaux de l'aéroport dont le bail locatif se termine le 31 décembre. Le déménagement des deux services est prévu lui pour fin novembre.

L'antenne d'Anglet du SGC Côte Basque composée de 10 personnes s'installera dans les bureaux du 1^{er} étage anciennement occupés par les ex PCE et BDV de Biarritz.

Un box d'accueil pourra être mis à disposition du SGC à chaque fois que cela sera nécessaire.

Le site se densifiant, les élus CGT Finances Publiques 64 interrogent la direction sur une proposition de restauration collective sur place. Le directeur précise que dans un premier temps les agents du site seraient interrogés sur le sujet.

Pour autant leurs réponses et le nombre de rationnaires supposés ne présageront pas d'une réouverture du restaurant administratif (!). La décision finale relève d'une décision du secrétariat général et non du directeur local.

La trésorerie Amendes et ses 7 agents sera installée au rez de chaussée du SGC de Bayonne. Les collègues qui occupent actuellement cet espace seront installés au 1^{er} étage. Des travaux de réaménagement sont nécessaires afin d'inclure dans la partie administrative un bureau et des WC qui sont pour le moment dans la zone usager.

Les places de parking étant restreintes sur place, les collègues pourront avoir accès au parking de Bayonne Vauban qui devrait à cette occasion se re-densifier.

Les agents bénéficieront également de la restauration collective sur Bayonne Vauban.

Pour rappel la trésorerie a déjà occupé ces locaux avant son déménagement vers Anglet...

Le paiement en espèces des amendes pourra enfin se faire à nouveau depuis l'accueil du service, puisque le SGC dispose d'une caisse résiduelle.

Ce retour apaisera sans doute les usagers se présentant actuellement à l'aéroport pour se voir annoncer qu'ils doivent se rendre à la caisse de Bayonne pour régler leurs amendes !

Les horaires d'accueil seront désormais alignés sur ceux des autres services du département, à savoir du lundi au jeudi.

INSTALLATION DES CDE ET REDEPLOIEMENT PUP

L'installation des cellules d'expertise au sein des 2 SIE n'a pas présenté de difficultés particulières. Un protocole métier est finalisé et sera l'objet d'une prochaine réunion et d'un point d'étape dans 3 mois.

Les PDP restent dans leurs locaux actuels.

Sur Pau l'espace libéré par les collègues en partance pour le SIE Pau Béarn sera affecté, une fois réaménagé, par l'infirmerie, le bureau du gardien, un local technique pour la TOIP et un espace de convivialité.

Le PRS, véritablement à l'étroit au RDC, sera redéployé sur deux étages.

Malgré plusieurs réunions, une forte réserve persiste concernant l'installation de la cellule des procédures collectives : les agents déménagent avec 10 armoires et la grandeur du bureau censé les accueillir pose véritablement un problème.

Les conditions de travail des agents du PRS n'étant pas déjà optimales, il n'est pas question de dégrader la situation à l'issue de ce projet !

À l'issue des échanges, le directeur s'est engagé à faire rapidement une visite sur place afin de réétudier cet aménagement.

QUESTIONS DIVERSES : MOUVEMENT DES A

La CGT Finances Publiques 64 évoque la prochaine affectation des cadres A stagiaires qui seront positionnés sur les postes actuellement vacants. Le nombre d'arrivées sera connu le 11 octobre.

Nous insistons sur l'incompréhension ressentie à juste titre par les cadres A titulaires déjà présents dans le département qui pourraient être intéressés par les 15 postes disponibles.

Réglementairement rien n'empêche l'ouverture de fiches de postes avant le 11 octobre. La difficulté de l'opération dans un calendrier contraint est en fait le seul argument présenté par la direction.

Le directeur a reconnu la situation d'iniquité et s'est engagé à ouvrir, mais sans doute dans une certaine limite, le mouvement d'affectation des A stagiaires à l'ensemble des cadres A.

Force est de constater que le mouvement au choix décidé brutalement sans concertation montre chaque jour ses faiblesses et ses conséquences néfastes sur la carrière du cadre A.

Enfin une précision concernant la réserve opérationnelle : un message de présentation sur Ulysse le 06/07/2026 a pu être mal interprété. En clair, sa diffusion avait pour but d'inciter au volontariat et non pas au refus des chefs de service.

Pour cette raison, la direction aura seule la possibilité de ne pas accorder ces autorisations d'absence.

Les représentants CGT Finances Publiques 64

Cécilia ELORGA – Eric MANRY – Axel ESCOT-SEP – Laurent VALDES Expert : Eric JUMBOU



**Pour les salaires des agent·es, pour les services publics,
pour des choix budgétaires favorables à la fonction publique :
en grève et en manifestation le 29 septembre !**